

Fédération Internationale des Archives du Film

International Federation of Film Archives

Siège Social : PARIS

MEMBRES EFFECTIFS

Cèskoslovensky Filmovy Ustav
Praha

Cinémathèque de Belgique
Bruxelles

Cinémathèque Française
Paris

Cineteca Italiana
Milano

Kin Film Polski
Warszawa

Museum of Modern Art Film Library
New-York

National Film Board
Ottawa

National Film Library
London

Nederlands Historische Film Archief
Amsterdam

Schweizerische Filmarchiv
Basel

CORRESPONDANTS

Dal kultur Film
Kobenhaven

S.O.D.R.E. Ciné-Art
Montevideo

Tekniska Museet
Stockholm

Filmoteca de Sao-Paulo
Sao-Paulo

*Adressez votre correspondance à
Please reply to*

Z. de Malewsky-Malevitch
Secrétariat Exécutif

BUREAU PROVISoire
*7, av. de Messine, PARIS-8^e
Téléphone : Carnot 07-27*

PARIS, le Avril 1948

L'ordre du jour de la réunion de Londres est double comme cela a été jusqu'à présent.

1. Réunion du Conseil d'Administration.
2. Ouverture du Congrès.
3. Réunion du Conseil.
4. Réouverture du Congrès et fin du Congrès.

1.- La première Réunion du Conseil a pour objet de fixer l'horaire et l'ordre du jour définitif, d'entendre le rapport du Trésorier et du Secrétaire Exécutif.

2.- L'allocution du Président, le rappel des décisions de 1946, le rapport du Secrétaire Général ouvrant le Congrès.

3.- La Réunion du Conseil d'Administration pendant la journée de suspension du Congrès a notamment pour objet les adjonctions aux règlements des statuts et les admissions des nouveaux membres.

Tel a été jusqu'à ce jour l'armature des Congrès de la F.I.A.F.

90ex

C O N S E I L D ' A D M I N I S T R A T I O N

Réunion du 16 Avril 1948

Le Conseil s'est réuni le 16 Avril 1948 et a décidé à l'unanimité :

(étaient présents ~~M~~ Langlois Wozniak, Lindgren, Comencini, Rognoni, de Vaal, van Horn, Thirifays, Goldschmidt) ~~et~~ (Mme de Malewsky)

1. d'admettre comme membres le Brésil et le Danemark, les Etats-Unis et la France se portant garants. Il est entendu que dorénavant les demandes devront être accompagnées de statuts.
2. de fixer à la date du 15 Juin le Congrès.
3. d'approuver la liste des invités proposée par le Bureau
4. d'adopter, sous réserve de l'affaire des Ciné-Clubs qui sera discutée le samedi matin, l'ordre du jour du Congrès, auquel vient s'ajouter, sur la proposition de la Suisse, la question de ~~la~~ normalisation de l'établissement des double-négatifs.
5. furent élus comme commissaires aux comptes la Suisse et la Belgique.
6. confirmation de Mme de Malewsky au poste de Secrétaire Exécutif.
7. Mr. Georges Sadoul, délégué de la Fédération Internationale des Ciné-Clubs fut entendu par le Conseil.

H Langlois
 Ernest Lindgren
 J. Rognoni

Réunion du bureau de la F.I.A.F.

Le 16 Avril 1948

la séance est ouverte à II heures.

Présents: Pologne, Angleterre, France.
Absents: U.S.A.

Après avoir pris connaissance des télégrammes d'Iris Bary touchant l'admission du Brésil et du Danemark, celui concernant l'invitation d'un délégué de la F.F.C.C. à Londres enfin sa lettre concernant la modification des statuts.

Le bureau du conseil fixe à l'unanimité au 15 Juin la réunion du congrès qui se déroulera pendant sept jours. Le choix de Londres étant maintenu.

Il est ensuite décidé à l'unanimité de poser au conseil qui suit cette réunion la question de l'admission du Brésil et du Danemark.

- D'entendre un délégué de la Fédération Internationale des Ciné clubs dans l'après midi à titre d'information.
- de soumettre au conseil le projet d'ordre du jour et la liste des invités au congrès.

Avant de l'établir le secrétaire Général pose la question préalable suivante:

Dois t on inviter d'autres organismes que les cinémathèques ou à défaut les gouvernements? voté non à l'unanimité.

Après cette mise au point on discute de l'établissement de la liste des invités

les membres de l'association et les correspondants y seront conviés ainsi que les cinémathèques connues de l'association qui sont: pour L'U.R.S.S. celle de l'école du cinéma, pour l'Argentine les deux cinémathèques dont l'Uruguay a signalé l'existence, pour le Mexique celle signalée par l'ambassade, pour l'Autriche les deux cinémathèques qui se sont signalées à l'existence des membres de la F.I.A.F. pour la Nouvelle Zélande et l'Australie celles signalées par Mr Leendgreen enfin pour l'Allemagne le docteur Kumerlein et Lamprecht.

En outre on fera connaître aux gouvernements du Luxembourg, de la Yougoslavie, de la Bulgarie, de la Finlande, du Portugal et du Chili les personnes qui à notre connaissance sont le plus qualifiées pour connaître les problèmes des cinémathèques.

Les gouvernements des autres pays seront priés de désigner comme observateurs leurs représentants diplomatique à Londres.

L'ordre du jour suivant est adopté à l'unanimité étant précisé qu'il n'y a pas lieu de modifier la forme des textes de fondations de la Fédération Internationale des archives du film mais simplement de les compléter par des paragraphes et des règlements nouveaux comme cela a lieu à chaque congrès.

Le paragraphe concernant la demande des ciné clubs demeure en suspens ce sera au conseil de trancher la question et d'en fixer la rédaction.

Il est entendu que les questions diverses demeurent ouvertes au cours du congrès mais que le bureau priera les membres de lui faire connaître si possible les questions diverses qu'ils aimeraient voir soulever avant l'ouverture du congrès de façon à permettre à leurs délégués de s'y préparer.

....

la National Film Library confirme qu'elle prend à sa charge le séjour des congressistes à raison d'un par pays. Les frais de déplacement pour Londres étant à la charge des délégués. étant entendu qu'il s'agit uniquement des organismes désignés dans la liste des invités.

Séance levée à Midi trente.

H Langlois

Ernest Ludwig

20 27

....

Le texte proposé par l'Angleterre et la Suisse est rejeté par cinq voix contre trois (celles de l'Angleterre, de la Suisse, et de la République tchèque).
Réunion du conseil de la F.I.A.F. du 17 Avril 1948

présents ou représentés:

L'Angleterre National Film Library, La Pologne Cinémathèque Polonaise, la Belgique Cinémathèque de Belgique, L'Italie Cinémathèque Italienne, la Hollande Nederlands Filmarchiv, La France Cinémathèque Française, la tchécoslovaquie.

Filmoteca de Sao Paulo

absents: Museum of Modern art, Manskulturfilm la Reichfilmarchiv n'étant pas appelé à siéger.

Après lecture du procès verbal de la réunion précédente approuvé à l'unanimité

le conseil est appelé à se prononcer

a) sur l'opportunité de discuter à Londres du désir de la F.I.C.C.

b) dans le cas où l'on se prononcerait par l'affirmative sur la rédaction du paragraphe de l'ordre du jour. (le texte proposé par le bureau étant Relations des cinémathèques et des cine clubs).

Après avoir donné lecture des faits/ la lettre de la Fédération Internationale des cine clubs, le secrétaire Général fait un bref résumé des motifs qui avaient dictés à la F.I.A.F. la définition de l'usage non commercial de leurs films. Il fait ensuite l'historique des faits depuis Mars 1946 où fut mis au point le texte proposé en Juillet à l'approbation du congrès jusqu'à l'audition de la Veille de Georges Sadoul.

Il rappelle aux membres du conseil qu'ils n'ont pas ici à se prononcer sur la modification ou non du texte établi en Juillet cette décision appartiendra à Londres.

Il s'agit simplement de décider si l'on doit ou non ~~en discuter~~ en discuter à Londres.

La remise en ~~discussion~~ discussion du Règlement de la F.I.A.F. posant dans chaque pays des problèmes il prie les membres présents d'en faire l'exposer avant le vote de façon à ce que le conseil puisse prendre sa décision en toute connaissance de cause.

Il cède alors la place au Secrétaire Exécutif estimant qu'il ne peut participer au débat qu'au titre de simple membre du conseil.

Le secrétaire Exécutif donne alors lecture de la lettre du Museum Of Modern Art par laquelle le Président du conseil donne son point de vue en cette affaire. la National Film Library

La parole est ensuite à ~~la National Film Library~~ qui fait connaître la ~~présentation~~ de vu de son conseil.

A la suite d'une intervention de la Cinémathèque Suisse les Cinéma thèques font connaître par ordre alphabétique leur points de vues.

A l'issu des exposé on met aux voix si l'on doit ou non discuter a Londres de la demande des Ciné Clubs voté oui à la Majorité des ~~présents~~ présents.

Le conseil est appelé a se prononcer sur la rédaction du paragraphe de l'ordre du jour.

La Suisse et l'Angleterre s'étant prononcées pour un texte précisant l'examen de la requête des cine clubs.

L'Italie et la France pour le maintien du texte proposé par le Bureau

la question est mise aux voix:

....

Le texte proposé par l'Angleterre et la Suisse est rejeté par cinq voix contre trois (celles de l'Angleterre, de la Suisse, et de la Tchécoslovaquie votant par la voie de l'Angleterre)

La rédaction du paragraphe huit de l'ordre du jour le suivant:

RELATION DES CINEMATHEQUES ET DES CINE CLUBS.

Au cours de cette réunion trois mises au point furent faites
Celle de la Belgique précisant qu'aucun de ses films ou des films appartenant à des membres de la F.I.A.F. n'a été fourni par elle à des tiers, si le déroulement de la séance n'était pas conforme au règlement de la F.I.A.F.

Celle de la France précisant que le cours d'histoire du cinéma à la Sorbonne est conforme au Règles de la F.I.A.F. l'inscription au cours étant obligatoire pour y être admis et ce faisant comme cela est de règle à l'université.

Celle du secrétaire exécutif protestant contre un propos se faisant écho de la F.I.C.C. et par lequel le statut de la F.I.A.F. aurait été voté sous la pression de Miss Barry et d'Hollywood et rappelant que le texte fut mis au point en Mars 1946 au cours d'une réunion d'où le Museum of Modern art était totalement absent et où ne siégeaient que des pays Délégués Européens, L'U.R.S.S. et les U.S.A. n'y assistant que comme observateurs, et sans prendre part au débat. Miss Barry n'eut connaissance du Texte qu'au cours du Congrès de Juillet 1946 où la seule modification apportée ne concernait qu'une précision sur le nombre des versements.

La demande de défraiements pour ses déplacements du délégué des Archives suisses du film ayant été rejetée comme non fondée la séance est levée à 13 heures.

H. Lang

Emest Lang

Selon la demande de Mr Goldschmidt son inbecerrwin a le fin de la séance resté sup prime. Cette de Mr Goldschmidt du 29

Zach M.

- ORDRE DU JOUR DU CONGRES DE LONDRES VOTE PAR LE CONSEIL -

Réunion du Conseil d'Administration de la F.I.A.F.

- a) Mise au point de l'horaire, rappel de l'ordre du jour, lecture des questions diverses proposées avant l'ouverture du Congrès.
- b) Rapport financier.
- c) Rapport du Secrétaire exécutif.

Congrès

- 1° - Ouverture et allocution du Président.
- 2° - Rappel des textes votés au Congrès de 1946.
- 3° - Rapport du Secrétaire Général.
- 4° - Rapport des membres de la F.I.A.F. et des invités.
- 5° - Rapport sur la conservation des films par la National Film Library.
- 6° - Rapport sur la question des droits d'auteurs.
- 7° - Rapport sur la question des douanes.
- 8° - Relations des Cinémathèques et des Ciné-Clubs.
- 9° - Relations de la F.I.A.F. et des autres Associations internationales.
- 10° - Audition d'un représentant de l'Institut International du Cinéma Scientifique touchant les projets de cinémathèque de l'Institut.
- 11° - Normalisation des Recherches Historiques.
- 12° - Normalisation des tirages de doubles négatifs.
- 13° - Questions diverses.

S-uspension du Congrès et Réunion du Conseil de la F.I.A.F.

- d) Adjonctions aux règlements et statuts existants.
- e) Admission de nouveaux membres.

Réouverture du Congrès

- 14° - Lecture des nouveaux membres admis à la F.I.A.F.
- 15° - Lecture des adjonctions aux règlements et statuts.
- 16° - Proposition et mise au point des résolutions du Congrès et vote.

Réunion du Conseil

- f) Election du nouveau Bureau.

SEANCE DE CLOTURE DU CONGRES ET CONFERENCE DE PRESSE.

Ernest Lindgren

C O N S E I L D ' A D M I N I S T R A T I O N

Réunion du 16 Avril 1948

Le Conseil s'est réuni le 16 Avril 1948 et a décidé à l'unanimité :

étaient présents Mrs Langlois Wozniak, Lindgren, Comencini, Rognoni, de Vaal, van Horn, Thirifays, Goldschmidt et Mme Malewsky)

1. d'admettre comme membres le Brésil et le Danemark, les Etats-Unis et la France se portant garants. Il est entendu que dorénavant les demandes devront être accompagnées de statuts.
 2. de fixer à la date du 15 Juin le Congrès:
 3. d'approuver la liste des invités proposée par le Bureau.
 4. d'adopter, sous réserve de l'affaire des Ciné-Clubs qui sera discutée le samedi matin, l'ordre du jour du Congrès, auquel vient s'ajouter, sur la proposition de la Suisse, la question de normalisation de l'établissement des double-négatifs.
 5. furent élus comme commissaires aux comptes la Suisse et la Belgique.
 6. confirmation de Mme de Malewsky au poste de Secrétaire Exécutif.
 7. Mr. Georges Sadoul, délégué de la Fédération Internationale des Ciné-Clubs fut entendu par le Conseil.
-

Réunion du conseil de la F.I.A.F. du 17 Avril 1948

présents ou représentés:

l'Angleterre National Film Library, La Pologne Cinémathèque Polonaise, la Belgique Cinémathèque de Belgique, l'Italie Cineteca Italiana, la Hollande Nederlands Historische Film Archief, La France, Cinémathèque Française, la Tchécoslovaquie.

Absents: Muséum of Modern art Film Library
Filmoteca de Sao Paolo.

La Reichfilmarchiv n'étant pas appelé à siéger.

Après lecture du procès verbal de la réunion précédente approuvé à l'unanimité

Le conseil est appelé à se prononcer

- a) sur l'opportunité de discuter à Londres du désir de la F.I.C.C.
- b) dans le cas où l'on se prononcerait par l'affirmative, sur la rédaction du paragraphe de l'ordre du jour. (le texte proposé par le bureau étant Relations des cinémathèques et des ciné-clubs)

Après avoir donné lecture, de la lettre de la Fédération Internationale des ciné clubs, le Secrétaire Général fait un bref résumé des motifs qui avaient dicté à la F.I.A.F. la définition de l'usage non commercial de leurs films. II fait ensuite l'historique des faits depuis Mars 1946, où fut mis au point le texte proposé en Juillet, à l'approbation du congrès, jusqu'à l'audition de la Veille de Georges Sadoul.

II rappelle aux membres du conseil, qu'ils n'ont pas ici à se prononcer sur la modification, ou non, du texte établi en Juillet, cette décision appartiendra à Londres.

II s'agit simplement de décider, si l'on doit ou non en discuter à Londres

La remise en discussion du règlement de la F.I....F. posant dans chaque pays des problèmes, il prie les membres présents, d'en faire l'exposé avant le vote, de façon à ce que le Conseil puisse prendre sa décision en toute connaissance de cause.

II cède alors la place au Secrétaire Exécutif, estimant qu'il ne peut participer au débat qu'au titre de simple membre du conseil.

Le secrétaire Exécutif donne alors lecture de la lettre du Muséum Of Modern Art par laquelle le Président du Conseil donne son point de vue en cette affaire.

La parole est ensuite à la National Film Library, qui fait connaître le point de vue de son conseil.

A la suite d'une intervention de la Cinémathèque Suisse les Cinémathèques font connaître par ordre alphabétique leur point de vue .

A l'issue des exposés, on met aux voix si l'on doit ou non, discuter à Londres de la demande des Ciné Clubs voté oui, à la Majorité des présents.

Le conseil est appelé à se prononcer sur la rédaction du paragraphe de l'ordre du jour.

La Suisse et l'Angleterre s'étant prononcées pour un texte précisant l'examen de la requête des Ciné-Clubs.

L'Italie et la France pour le maintien du texte proposé par le bureau.

La question est mise aux voix:

Le texte proposé par l'Angleterre et la Suisse est rejeté par 5 voix contre trois (celles de l'Angleterre, de la Suisse, et de Tchécoslovaquie votant par la voix de l'Angleterre)

La rédaction du paragraphe huit de l'ordre du jour est le suivant:

RELATION DES CINEMATHEQUES ET DES CINE CLUBS.

Au cours de cette réunion trois mises au point furent faites. Celle de la Belgique précisant qu'aucun de ses films ou des films appartenant à des membres de la F.I.A.F. n'a été fourni par elle à des tiers si le déroulement de la séance n'était pas conforme au règlement de la F.I.A.F.

Celle de la France précisant que le cours d'histoire du cinéma à la Sorbonne est conforme aux Règles de la F.I.A.F. l'inscription au cours étant obligatoire pour y être admis et ce faisant comme cela est de règle à l'université.

Celle du Secrétaire Exécutif protestant contre un propos se faisant écho de la F.I.C.C. et par lequel le statut de la F.I.A.F. aurait été voté sous la pression de Miss Barry et d'Hollywood et rappelant que le texte fut mis au point en Mars 1946 au cours d'une réunion d'où le Muséum of Modern art était totalement absent et où ne siégeaient que des pays Délégués Européens, l'U.R.S.S et les U.S.A. n'y assistant que comme observateurs, et sans prendre part au débat. Miss Barry n'eut connaissance du Texte qu'au cours du Congrès de Juillet 1946 où la seule modification apportée ne concernait qu'une précision sur le nombre des versements.

La demande de défraiements pour ses déplacements du délégué des Archives suisses du film ayant été rejetée comme non fondée la séance est levée.

à 13 heures.

Réunion du conseil de la F.I.A.F. du 17 Avril 1948

présents ou représentés:

l'Angleterre National Film Library, La Pologne Cinémathèque Polonaise, la Belgique Cinémathèque de Belgique, l'Italie Cineteca Italiana, la Hollande Nederlands Historische Film Archief, La France, Cinémathèque Française, la Tchécoslovaquie.

Absents: Muséum of Modern art Film Library
Filmoteca de Sao Paolo.

La Reichfilmarchiv n'étant pas appelé à siéger.

Après lecture du procès verbal de la réunion précédente approuvé à l'unanimité

Le conseil est appelé à se prononcer

- a) sur l'opportunité de discuter à Londres du désir de la F.I.C.C.
- b) dans le cas où l'on se prononcerait par l'affirmative, sur la rédaction du paragraphe de l'ordre du jour. (le texte proposé par le bureau étant Relations des cinémathèques et des ciné-clubs)

Après avoir donné lecture, de la lettre de la Fédération Internationale des ciné clubs, le Secrétaire Général fait un bref résumé des motifs qui avaient dicté à la F.I.A.F. la définition de l'usage non commercial de leurs films. II fait ensuite l'historique des faits depuis Mars 1946, où fut mis au point le texte proposé en Juillet, à l'approbation du congrès, jusqu'à l'audition de la Veille de Georges Sadoul.

II rappelle aux membres du conseil, qu'ils n'ont pas ici à se prononcer sur la modification, ou non, du texte établi en Juillet, cette décision appartiendra à Londres.

II s'agit simplement de décider, si l'on doit ou non en discuter à Londres

La remise en discussion du règlement de la F.I.A.F. posant dans chaque pays des problèmes, il prie les membres présents, d'en faire l'exposé avant le vote, de façon à ce que le Conseil puisse prendre sa décision en toute connaissance de cause.

II cède alors la place au Secrétaire Exécutif, estimant qu'il ne peut participer au débat qu'au titre de simple membre du conseil.

Le secrétaire Exécutif donne alors lecture de la lettre du Muséum Of Modern Art par laquelle le Président du Conseil donne son point de vue en cette affaire.

La parole est ensuite à la National Film Library, qui fait connaître le point de vue de son conseil.

A la suite d'une intervention de la Cinémathèque Suisse les Cinémathèques font connaître par ordre alphabétique leur point de vue.

A l'issue des exposés, on met aux voix si l'on doit ou non, discuter à Londres de la demande des Ciné Clubs voté oui, à la Majorité des présents.

Le conseil est appelé à se prononcer sur la rédaction du paragraphe de l'ordre du jour.

La Suisse et l'Angleterre s'étant prononcées pour un texte précisant l'examen de la requête des Ciné-Clubs.

L'Italie et la France pour le maintien du texte proposé par le bureau.

La question est mise aux voix:

Le texte proposé par l'Angleterre et la Suisse est rejeté par 5 voix contre trois (celles de l'Angleterre, de la Suisse, et de Tchécoslovaquie votant par la voix de l'Angleterre)

La rédaction du paragraphe huit de l'ordre du jour est le suivant:

RELATION DES CINEMATHEQUES ET DES CINE CLUBS.

Au cours de cette réunion trois mises au point furent faites. Celle de la Belgique précisant qu'aucun de ses films ou des films appartenant à des membres de la F.I.A.F. n'a été fourni par elle à des tiers si le déroulement de la séance n'était pas conforme au règlement de la F.I.A.F.

Celle de la France précisant que le cours d'histoire du cinéma à la Sorbonne est conforme aux Règles de la F.I.A.F. l'inscription au cours étant obligatoire pour y être admis et ce faisant comme cela est de règle à l'université.

Celle du Secrétaire Exécutif protestant contre un propos se faisant écho de la F.I.C.C. et par lequel le statut de la F.I.A.F. aurait été voté sous la pression de Miss Barry et d'Hollywood et rappelant que le texte fut mis au point en Mars 1946 au cours d'une réunion d'où le Muséum of Modern art était totalement absent et où ne siégeaient que des pays Délégués Européens, l'U.R.S.S et les U.S.A. n'y assistant que comme observateurs, et sans prendre part au débat. Miss Barry n'eut connaissance du Texte qu'au cours du Congrès de Juillet 1946 où la seule modification apportée ne concernait qu'une précision sur le nombre des versements.

La demande de défraiements pour ses déplacements du délégué des Archives suisses du film ayant été rejetée comme non fondée la séance est levée.

à 13 heures.